

Conseil Communautaire

Délibération n°1582026

Jeudi 24 septembre 2026 – 17h00



L'an deux mille vingt-six et le 24 septembre à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente – Espace Dussol de Saint-Nazaire de Pézan, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATTACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, Viviane BONFILS, Corinne GRAU-POLERI, M. Patrick CIROU, Mme Sylvie THOMAS, MM. René HERMABESSIERE, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, MM. Yvan GORONESKOUL, Jean-Louis MANIEZ, Mme Julia PLANE, MM. Anthony BELIN, Stéphane DALLE, Mme Isabelle AUTIER, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Jean-Luc CHADOURNE, Sofiane GOUASMI, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Mme Stéphanie GARAND, MM. Christophe CALVET, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Gilles FLUTET représenté par Océane SION, M. Laurent GRASSET représenté par Viviane BONFILS, Mme Sonia MOKKADEM représenté par Yvan GORONESKOUL, M. Nicolas SEVERAC représenté par Paulette GOUGEON, Mme Lyliane LACROIX représentée par Jean-Louis MANIEZ, Mme Marie PAPAÏX représentée par Corinne GRAU-POLERI, Mme Dorothee GARCIA représentée par Anthony BELIN, M. Patrice SPEZIALE représenté par Jérôme BOISSON, M. Stéphane ARNOLD représenté par Stéphanie GARAND.

Absents excusés : MM. Jean CHARPENTIER, Olivier LARCHER et Nicolas GECELE.

Secrétaire de séance : M. Christophe CALVET.

Objet : Approbation du compte financier unique et présentation du rapport d'activité de l'Office de Tourisme Lunel Agglo – Année 2025

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux finances intercommunales, demande au conseil d'approuver le compte administratif de l'Office de Tourisme Lunel Agglo pour l'année 2025 présenté ci-dessous :

Compte Financier unique 2025

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	0.00		0.00	0.00
Fonctionnement	55 852.52		41 077.96	96 930.48
TOTAL	55 852.52		41 077.96	96 930.48

Par ailleurs, il est présenté au conseil le rapport d'activité 2025 de l'Office de Tourisme, annexé à la présente note.

En 2025, l'Office de Tourisme a commencé à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie autour des mobilités douces. Suite à la création du nouveau réseau de transports communautaires OLÉ, il est devenu un point de vente pour les titres de transport, particulièrement pour les abonnements mensuels et les cartes 10 journées, en complément des titres en vente à bord des bus. De ce fait, l'Office de Tourisme a ainsi contribué à informer sur les caractéristiques et les évolutions du réseau.

L'Office est toujours engagé pour la mise à jour de la data touristique dans le système d'informations touristiques mutualisé au niveau du Département de l'Hérault. Les informations qu'il saisit remontent à l'échelon départemental sur le site Hérault Tourisme, sur le site régional www.tourisme-occitanie.com et désormais sur la plateforme nationale www.datatourisme.fr.

Le rapport d'activités de l'Office de Tourisme inclut désormais un tableau de bord complet de l'économie touristique locale qui réunit des chiffres clés, utiles pour les élus et pour les porteurs de projet.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, une abstention (Mme Julia Plane), madame Corinne Grau-Poleri et monsieur Jérôme Boisson ne prenant part ni au débat ni au vote :

APPROUVE le compte financier unique 2025 de l'Office de Tourisme Lunel Agglo, tel qu'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité 2025 de l'Office de Tourisme, annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 08/10/2026
Publication du

POUR EXTRAIT CONFORME

Christophe CALVET
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20261008-1582026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex